

Stage praticien niveau 1



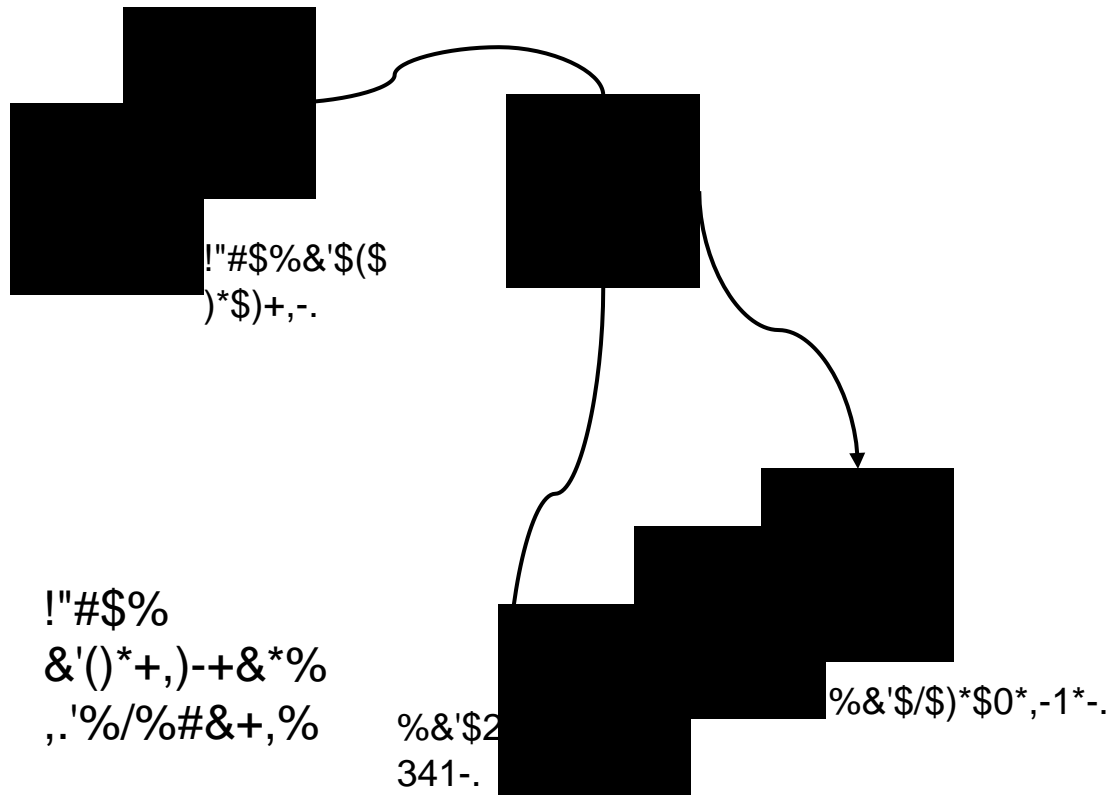
# Déroulement

- **72 jours** de stage obligatoires
  - **En médecine générale**
    - Soit 3 jours par semaine pendant 24 semaines (1 semestre = 26 semaines)
- Possibilité de réaliser des journées **supplémentaires** dans d'autres structures de soins primaires :
  - Paramédicales : cabinet infirmier, de kinésithérapie ...
  - Médicales : Autres professions de santé libérales, officines, structure d'HAD, de planning familial ...
  - Nécessité de signature d'une convention. Pas de rémunération pour les professionnels accueillants.



## 2 modèles coexistent :

- Le modèle « Trio »



- Le modèle « Praticien principal »

!"#\$%&'\$	()*%&'\$	+,-#.\$'
0')--1+\$*% 2'+*1+2)3	0')--1+\$*4,5% ,1&*6)+'\$4,5	0')--1+\$*4,5% ,1&*6)+'\$4,5
%&'\$(	%&'\$2\$56\$78+19\$:+ %&'\$/56\$78+19	%&'\$/
/)#'.\$'	0,'1	2#'.3
0')--1+\$*4,5% ,1&*6)+'\$4,5	0')--1+\$*4,5% ,1&*6)+'\$4,5	0')--1+\$*% 2'+*1+2)3
%&'\$2\$56\$78+19\$%&'\$;56\$78+19\$:+. :+.9\$%&'\$;	%&'\$(	%&'\$(





# ATTENTION

Bien établir rapidement la **convention** et la **planification** et les faire parvenir à Vanessa HERRY au début du semestre ([med.mg@univ-brest.fr](mailto:med.mg@univ-brest.fr))

**CHU de BREST** **FACULTÉ DE MÉDECINE & SCIENCES DE LA SANTÉ**

**Convention-cadre relative à l'accueil des internes effectuant un stage en dehors du centre hospitalier universitaire de rattachement**

VU le code de la santé publique ;  
 VU le code de l'éducation ;  
 VU le décret n° 2020-951 du 30 juillet 2020 relatif aux conditions de l'agrément des maîtres de stage des universités accueillant des étudiants de deuxième et de troisième cycle des études de médecine ;  
 VU l'arrêté du 4 février 2017 relatif à l'agrément, à l'organisation, au déroulement et à la validation des stages des étudiants en troisième cycle des études médicales ;  
 VU l'arrêté du 24 mai 2011 relatif aux conventions permettant l'accueil d'internes effectuant des stages en dehors de leur centre hospitalier universitaire de rattachement ;  
 VU l'arrêté du 27 juin 2011 relatif aux stages effectués dans le cadre de la formation dispensée au cours du troisième cycle des études de médecine ;  
 VU l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine ;  
 VU l'arrêté du 21 avril 2017 relatif aux connaissances, aux compétences et aux maquettes de formation des diplômés d'études spécialisées et étant la liste de ces diplômés et des options et formations spécialisées transversales du troisième cycle des études de médecine ;  
 VU les décisions d'agrément des internes de stage considérées ;  
 VU les décisions de nomination en qualité d'internes rattachés au centre hospitalier universitaire de Brest ;  
 VU les planifications de stage des internes considérées.

Entre :  
 Le Directeur Général de l'ARS de Bretagne ;  
 La Directrice Générale du centre hospitalier universitaire de Brest ;  
 Le Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche de Médecine et des Sciences de la Santé de Brest ;  
 Le(s) praticien(s) agréé(s)-maître(s) de stage des universités désigné(s) en annexe ;  
 L'interne désigné en annexe.

En vue de l'accueil d'internes, il est convenu ce qu'il suit :

**Article 1<sup>er</sup>**  
 Le(s) praticien(s) agréé(s)-maître(s) de stage des universités désigné en annexe accueillent l'interne désigné en annexe dans le cadre de sa mission de service public portant sur l'enseignement universitaire et postuniversitaire. La période de stage considérée est également précisée en annexe.

**Article 2**  
 Dans l'hypothèse où l'interne est accueilli chez plusieurs praticiens agréés maîtres de stage des universités au cours d'un stage, le département universitaire de médecine générale de l'unité de formation et de recherche de rattachement, en accord avec les

**Annexe à la convention-cadre relative à l'accueil des internes effectuant un stage en dehors du centre hospitalier universitaire de rattachement**

Nom et Prénom de l'interne concerné : ..... Dates du semestre considéré : ..... Type de stage (stage auprès du praticien, SASPAS, pôle mère-enfant...) : .....

	NOM Prénom	Novembre*	Décembre*	Janvier*	Février*	Mars*	Avril*	Total nbre de jours	Signature MSU
		Mai*	Juin*	Juillet*	Août*	Septembre*	Octobre*		
MSU Principal									
MSU Complémentaire									
MSU Complémentaire									
MSU Complémentaire									
MSU Complémentaire									
TOTAL DE JOURS EN MEDECINE GENERALE									
MS Spécialiste									
MS Spécialiste									
MS Spécialiste									
MS Para médicaux									
MS Para médicaux									
MS Para médicaux									
Terrain de stage non prescripteur									
Terrain de stage non prescripteur									
TOTAL									

\*Inscrire le nombre de jours travaillés  
 A transmettre à : med.mg@univ-brest.fr

Page 5 sur 5